

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 MARS 2022.

Date de la séance : 30 MARS 2022 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 8

Absents : 4

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Christel MARCHENAY - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Florian CATINOT procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET - Mme Sabrina LARRIEU procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Hervé PRONONCE - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Aurélie MEJEAN-LAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Paul PRESLE.

Absents : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Ludovic DEPLAGNE - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.**N°22/03/30/004**

OBJET : Action en faveur du monde associatif : participation de la commune suite au recensement des adhésions (période du 1^{er} janvier au 15 février 2022).

Madame MARCHENAY rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 21/06/30/010 en date du 30 juin 2021, il a été décidé une participation de la commune à chaque adhésion à une association pour la saison 2021/2022.

Un premier recensement avait permis d'allouer la somme de 9 657 € répartie sur 12 associations (Cf. délibération N°21/11/018/009 en date du 18 novembre 2021).

Après recensement et vérification des adhésions à subventionner en application de cette décision et enregistrées sur la période du 1^{er} janvier au 15 février 2022, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle aux associations selon le tableau suivant :

ASSOCIATION	Montant Subvention
LE CENDRE INITIATIVES	12 €
P 2000	280 €
LE CENDRE AUTREFOIS	120 €
TOTAL	412 €

Madame MARCHENAY indique que ce dossier présenté à la commission «finances» lors de sa séance du 21 mars 2022 a reçu un avis favorable et, propose maintenant au Conseil Municipal de valider ces participations et de verser les montants correspondants aux associations concernées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le *5 avril 2022*
Reçu en préfecture le *5 avril 2022*

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.